

METADONNEES

Intitulé exact : N/A

Alias : N/A

Thème : Séparation des pouvoirs

Mots-clés : Élections présidentielles ; Quatorzième Amendement ; clause d'égle protection

Résumé des faits :

L'élection des grands électeurs destinés à élire le Président des États-Unis lors de la campagne de 2000 (opposant les candidats George Bush Jr et Al Gore) se tient le 7 novembre de cette même année. Les grands électeurs républicains remportent les élections organisées par l'État de la Floride avec une marge de 1784 votes, ce qui enclenche un recompte automatisé des votes dans l'ensemble des comtés.

Le 10 novembre, alors que seul un comté n'a pas encore procédé à ce recompte, cette marge est réduite à 327 votes. Le candidat Al Gore réclame alors des recomptes manuels dans quatre comtés, auxquels font obstacle le délai d'une semaine imposé aux comtés pour transmettre les résultats définitifs des élections au gouvernement de Floride. Trois des quatre comtés ne peuvent pas transmettre à temps le résultat de ces recomptes.

Le 8 décembre, la Cour Suprême de Floride ordonne un recompte manuel de l'ensemble des votes blancs et invalides (*undervotes*). Le lendemain, le candidat Bush saisit en urgence la Cour Suprême des États-Unis pour réclamer la suspension d'un processus qu'il considère inconstitutionnel, compte tenu de la variété des méthodes de recomptage utilisées par les comtés de l'État de Floride.

La Cour Suprême accepte de suspendre le recompte le temps de rendre, trois jours plus tard, sa décision.

Question(s) de droit :

Le recompte des votes blancs et invalides dans l'ensemble des comtés de Floride est-il inconstitutionnel ?

Solution(s) :

À la majorité de ses membres (5-4), la Cour Suprême considère qu'en l'absence d'une méthode unique de recomptage des votes blancs et invalides, le processus de recomptage des bulletins de vote de l'État de Floride porte atteinte au Quatorzième Amendement et sa clause d'égle protection (*equal protection of the laws*). Faute de possibilité d'ordonner une nouvelle opération de recomptage, cette fois-ci uniforme, dans le délai sanctuarisé posé par le *United States Code*



(les résultats transmis par les États fédérés ne peuvent être remis en cause au niveau fédéral lorsqu'ils sont transmis au moins six jours avant la réunion des grands électeurs) et que le pouvoir législatif de Floride entendait respecter, la Cour met fin au processus électoral.

Principe(s) dégagé(s) :

Cette décision ne dégage pas véritablement de nouveau principe, mais elle constitue une immixtion inédite au sein d'un processus électoral mené au niveau fédéré.

Citation(s) importante(s) :

- Per Curiam (majorité) : « *A monitor in Miami-Dade County testified at trial that he observed that three members of the county canvassing board applied different standards in defining a legal vote. And testimony at trial also revealed that at least one county changed its evaluative standards during the counting process. Palm Beach County, for example, began the process with a 1990 guideline which precluded counting completely attached chads, switched to a rule that considered a vote to be legal if any light could be seen through a chad, changed back to the 1990 rule, and then abandoned any pretense of a per se rule, only to have a court order that the county consider dimpled chads legal. This is not a process with sufficient guarantees of equal treatment. (...) The recount process, in its features here described, is inconsistent with the minimum procedures necessary to protect the fundamental right of each voter in the special instance of a statewide recount under the authority of a single state judicial officer. (...) The question before the Court is not whether local entities, in the exercise of their expertise, may develop different systems for implementing elections. Instead, we are presented with a situation where a state court with the power to assure uniformity has ordered a statewide recount with minimal procedural safeguards. When a court orders a statewide remedy, there must be at least some assurance that the rudimentary requirements of equal treatment and fundamental fairness are satisfied* » [p. 106- 109]¹.
- Per Curiam (opposition) : « *It is obvious that the recount cannot be conducted in compliance with the requirements of equal protection and due process without substantial additional work. It would require not only the adoption (...) of adequate statewide standards for determining what is a legal vote, and practicable procedures to implement them, but also orderly judicial review of any disputed matters that might arise. (...) [The US Code] requires that any controversy or contest that is designed to lead to a conclusive selection of electors be completed by December 12. That date is upon us, and there is no recount procedure in place under the*

¹ « Un assesseur du comté de Miami-Dade a témoigné durant le procès qu'il a pu observer trois membres du comité de contrôle du comté appliquer des standards différents pour déterminer quels votes devaient être considérés valides. D'autres témoignages ont révélé qu'au moins un comté a changé ses standards pendant le processus de recomptage. Le comté de Palm Beach, par exemple, a commencé par appliquer des directives de 1990 qui interdisent la prise en compte des bulletins partiellement poinçonné, avant d'accepter les bulletins tant que le poinçon était visible, et n'a ensuite plus suivi de règle spécifique, jusqu'à ce qu'une juridiction impose d'accepter les bulletins partiellement poinçonnés. Cette procédure ne garantit pas un traitement égal suffisant. (...) Le processus de recomptage, tel que nous l'avons décrit, ne s'accorde pas avec les garanties procédurales minimales nécessaires pour protéger les droits fondamentaux de chaque électeur dans le cas spécifique d'un recompte de l'ensemble des opérations électorales d'un État fédéré réalisé sous l'autorité d'un unique juge. (...) La question qui se pose ici n'est pas celle de savoir si des pouvoirs locaux, dans l'exercice de leurs compétences, peuvent mettre en œuvre des systèmes électoraux distincts. Nous faisons ici face à une situation dans laquelle une juridiction fédérée chargée d'assurer une uniformité au sein de son État a ordonné un recompte de l'ensemble de ses opérations électorales dans un cadre procédural lacunaire. Lorsqu'une juridiction prend une décision applicable à l'ensemble d'un État, elle doit s'assurer que les garanties minimales d'un traitement égal et juste sont mises en œuvre. »



State Supreme Court's order that comports with minimal constitutional standards. Because it is evident that any recount seeking to meet the December 12 date will be unconstitutional for the reasons we have discussed, we reverse the judgment of the Supreme Court of Florida ordering a recount to proceed » [p. 681]².

- Souter (opposition) : « *As the majority explicitly holds, once a state legislature determines to select electors through a popular vote, the right to have one's vote counted is of constitutional stature. As the majority further acknowledges, Florida law holds that all ballots that reveal the intent of the voter constitute valid votes. Recognizing these principles, the majority nonetheless orders the termination of the contest proceeding before all such votes have been tabulated. Under their own reasoning the appropriate course of action would be to remand to allow more specific procedures for implementing the legislature's uniform general standard to be established. In the interest of finality, however, the majority effectively orders the disenfranchisement of an unknown number of voters whose ballots reveal their intent—and are therefore legal votes under state law—but were for some reason rejected by ballot-counting machines. It does so on the basis of the deadlines set forth in Title 3 of the United States Code. But (...) those provisions merely provide rules of decision for Congress to follow when selecting among conflicting slates of electors. They do not prohibit a State from counting what the majority concedes to be legal votes until a bona fide winner is determined* » [pp. 126-127]³.

Postérité :

- Cette décision a immédiatement été contestée, en particulier pour avoir mis fin au processus de recomptage de manière définitive et sans recours alors que le délai posé par le *US Code* n'est pas un délai impératif (il rend simplement tout résultat transmis après ce délai susceptible de remise en cause au niveau fédéral).
- Une équipe de chercheur de l'Université de Chicago a réalisé une opération de recomptage des bulletins litigieux selon deux méthodes, la première visant l'ensemble de ces bulletins et basée sur un standard unique et la seconde sur des échantillons de comtés. Dans le premier cas, le résultat des élections était renversé en faveur d'Al Gore (avec une marge allant de 60 à 171 bulletins) et, dans le second cas, le résultat

² « Il est évident qu'un recomptage ne pourra pas être réalisé en conformité avec les exigences d'une égale protection et d'une procédure régulière sans un travail préparatoire considérable. Cela impliquerait non seulement l'adoption de standards adéquats et mis en place de manière égale pour déterminer ce qui constitue un vote valide, ainsi que les procédures permettant de les mettre en œuvre, mais l'intervention des juridictions quant à tout différend qui pourrait en découler. (...) [Le *US Code*] impose que tout contentieux et toute contestation relative à la détermination des grands électeurs ait été traité avant le 12 décembre. Cette date est imminente, et il n'y a aucune procédure de recompte prévue par la décision de la Cour Suprême de Floride qui permette d'atteindre ces standards constitutionnels minimaux. Puisqu'il est évident qu'un recompte réalisé avant le 12 décembre sera inconstitutionnel pour les raisons que nous avons établies, la décision de la Cour Suprême de Floride imposant un recompte est renversée. »

³ « Comme l'opinion majoritaire l'affirme, dès lors qu'un pouvoir législatif fédéré a déterminé que les grands électeurs doivent être désignés par un vote populaire, le droit de chacun à voir son bulletin comptabilisé est de nature constitutionnelle. Comme l'opinion majoritaire le reconnaît encore, la loi de Floride impose que tous les bulletins qui révèlent l'intention des électeurs soient considérés valides. Tout en reconnaissant ces principes, l'opinion majoritaire ordonne néanmoins la fin de ce contentieux avant que tous les votes aient pu être comptés. Selon son propre raisonnement, le choix le plus approprié aurait été celui de renvoyer cette décision pour que des procédures plus précises soient mises en œuvre, de manière à ce que les standards déterminés par le pouvoir législatifs soient respectés. Pour clore ce contentieux, l'opinion majoritaire ordonne pourtant de priver un nombre inconnu d'électeurs de leur droit de vote, alors même que leur bulletin révèle leur intention – et constitue donc un bulletin valide – mais a, pour une raison ou une autre, été écarté par les machines de recomptage. Elle prend cette décision sur la base du délai posé par le Titre 3 du *US Code*. Mais (...) ces dispositions ne fournissent qu'une directive que le Congrès doit suivre lorsqu'il doit mettre fin à un conflit entre listes de grands électeurs. Elles n'interdisent pas à un État de compter tous les votes valides jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé. »



demeurait le même (avec une marge allant de 225 à 449 bulletins selon les comtés pris en compte).

Références extérieures :

- [BOIES, David, « Reflections on Bush v Gore: The Role of the United States Supreme Court », *Florida A & M University Law Review*, vol. 1, n° 1, 2006 pp. 105-116.](#)
- [National Opinion Research Center, « Florida Ballots Project ».](#)
- [ROSENFELD, Michel « Bush contre Gore : trois mauvais coups portés à la Constitution, à la Cour et à la Démocratie », *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 13, 2003.](#)



© Chaire Droit public et politique comparés (copie, distribution et communication par tous moyens et sous tous formats, sous réserve de crédit et sans modification ; aucune utilisation commerciale autorisée)